

sPAIEctacle version 5

sPAIEctacle 5.0 est une nouvelle version majeure de sPAIEctacle qui place le contrat d'engagement - contrat qui lie un individu à une société pour en faire un salarié - au cœur du traitement de la paie.

sPAIEctacle 5.0 permet ainsi, par la saisie centralisée des informations dans les contrats, l'automatisation naturelle de toutes les tâches administratives affectées au gestionnaire de paies.

La déclaration d'embauche, l'édition du contrat de travail, la création de la fiche de paie et l'édition des attestations de fin de contrat attachées (chômage, bordereau congés spectacles, solde de tout compte, certificat de travail...) : la saisie des données dans le contrat permettra la génération automatique par un simple clic de tous ces éléments.

Nous allons à présent faire un tour d'horizon des nouveautés liées à la version 5.0 de sPAIEctacle.

- 1 Le salarié**
- 2 Le contrat**
- 3 La DUE**
- 4 L'édition du contrat de travail**
- 5 Le suivi des tâches administratives**
- 6 La paie**
- 7 L'édition des attestations de fin de contrat**
- 8 Les «plus» pour une saisie rapide et en quantité**
 - 8.1 La saisie de contrats en tableau
 - 8.2 La duplication de contrats
 - 8.3 La saisie de contrats multiples (à partir des salariés)
 - 8.4 La paie multiple (à partir des contrats)
 - 8.5 La paie multiple (à partir des salariés)
- 9 Les déclarations de cotisations**
- 10 La suppression d'exercices**

1 Le salarié

La fiche salarié s'est considérablement allégée : les informations qui étaient auparavant dans la fiche salarié sont à présent réparties entre la fiche salarié et la fiche contrat.

Le premier onglet de la fiche salarié ne contient plus que des informations liées à la personne (état civil, adresse). La partie «profil de paie» (catégorie salariale, profession, type de contrat...) n'est plus dans la fiche salarié.

La version 5 apporte également une nouveauté notable dans **la gestion de l'abattement**.

A présent l'abattement est déterminé au niveau de la fiche salarié. Si le salarié travaille sur des professions qui sont susceptibles d'ouvrir droit à l'abattement, il conviendra d'indiquer à SPAIEctacle si le salarié a fait le choix ou non d'appliquer cet abattement (cette option pourra être différente d'un exercice sur l'autre, voire définie directement au niveau de la société).

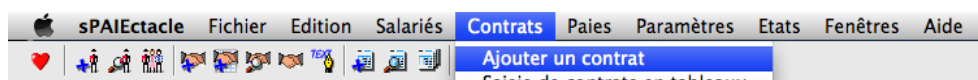
En fonction de l'option choisie, les paies faites sur une profession ouvrant droit à abattement se calculeront avec ou non l'abattement sans que l'utilisateur n'ait à s'en préoccuper.



La mise à jour de la version 4 à la version 5 a déjà renseignée cette option pour les salariés qui ouvraient droit à abattement en fonction des paies saisies jusqu'ici. Il conviendra de renseigner le choix de l'abattement pour les salariés nouvellement créés uniquement.

2 Le contrat

C'est à présent le contrat qui porte la majorité des informations qui vont permettre de réaliser la paie. La saisie du contrat se fait de manière simple via le menu Contrats.



Le premier onglet permet de saisir les données du contrat : type du contrat, dates, profession, éléments de rémunération...

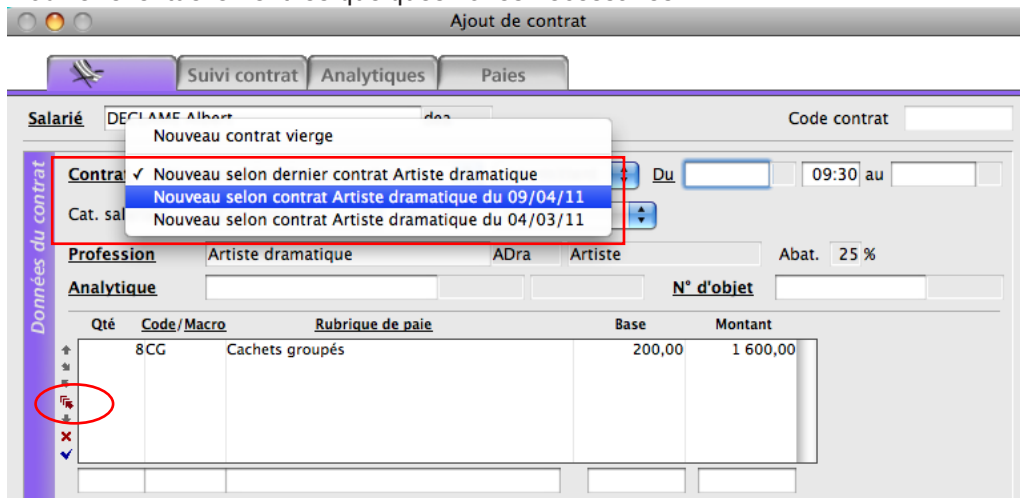
SPAIEctacle pré-saisit de manière systématique le nouveau contrat selon les données du dernier contrat saisi pour le salarié :


Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

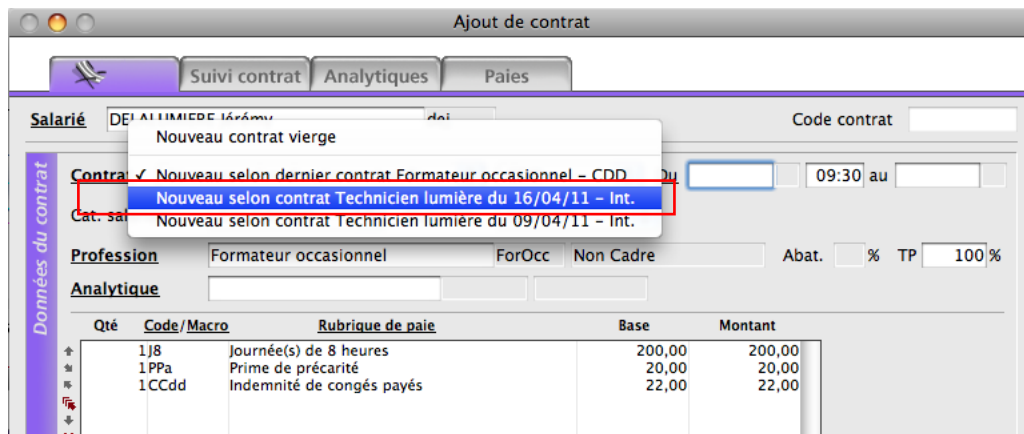
Différentes situations se présentent alors :

- le salarié a toujours le même profil de contrat dans la société (technicien intermittent, artiste chorégraphique, hôtesse d'accueil, formateur occasionnel...) : sPAIEctacle propose les données du dernier contrat de ce profil, mais également les deux précédents. Il n'y a alors plus qu'à choisir celui à partir duquel on souhaite partir et modifier éventuellement les quelques zones nécessaires.

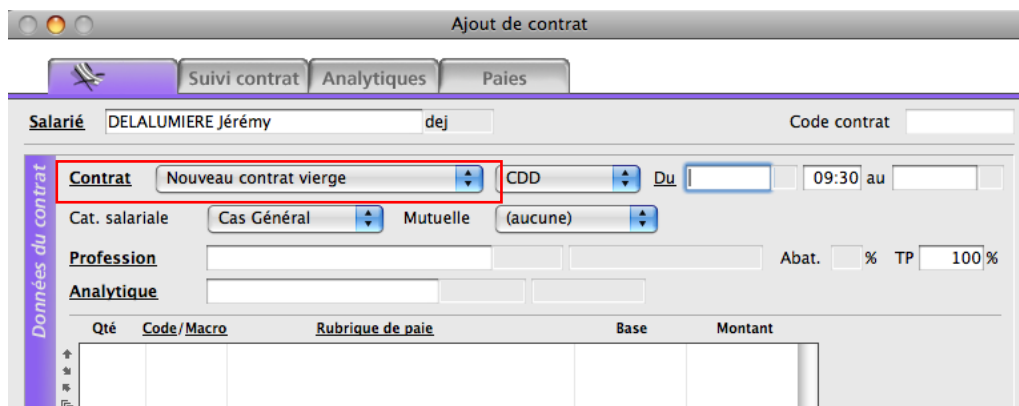


Astuce : le bouton  permet de supprimer d'un clic l'ensemble des rubriques.

- le salarié a plusieurs profils de contrats dans la même société (professions multiples, il alterne des contrats de CDD et d'intermittent...) : sPAIEctacle propose les données des trois derniers contrats plus tous les autres profils différents qu'il trouverait sur les 3 dernières années. Il n'y a alors plus qu'à choisir celui à partir duquel on souhaite partir et modifier éventuellement les quelques zones nécessaires.



- le salarié va avoir un contrat qui ne correspond en rien à ceux qu'il a déjà eu précédemment : positionner alors le menu déroulant sur «Nouveau contrat vierge» afin de réinitialiser l'ensemble des données qui s'étaient pré-saisies.




Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

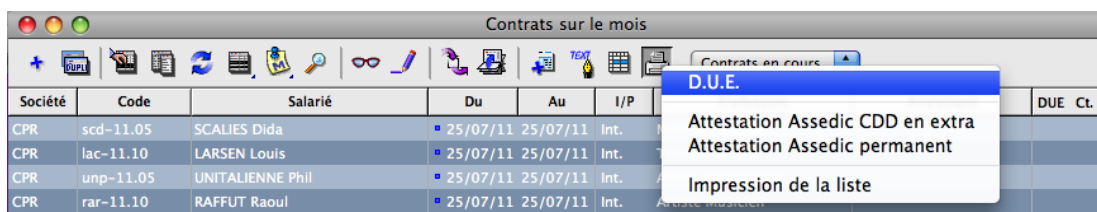
A noter : si vous saisissez une paie directement, sans avoir créé auparavant le contrat, celui-ci se créera automatiquement et se remplira en fonction des éléments saisis en paie.

A noter également : la mise à jour de la version 4 à la version 5 de sPAIEctacle a créé automatiquement tous les contrats à partir des paies qui étaient saisies.

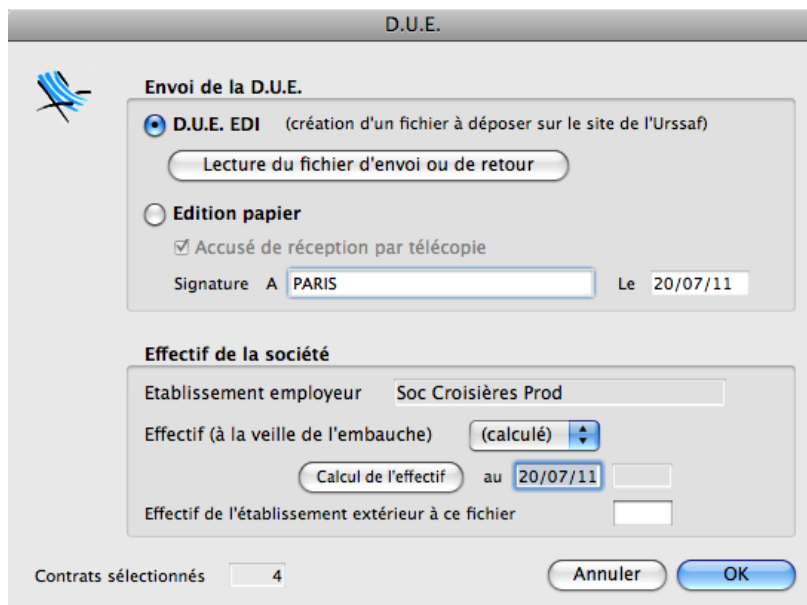
Grâce à la version 5 de sPAIEctacle, une fois toutes les informations renseignées dans la fiche contrat, vous allez pouvoir effectuer la totalité des opérations se rapportant à la paie par simples clics.

3 La DUE

Par un simple clic sur l'icône  à partir de la liste des contrats, les DUE peuvent s'éditer ou s'exporter au format EDI.



Société	Code	Salarié	Du	Au	I/P	DUE	Ct.
CPR	scd-11.05	SCALIES Dida	25/07/11	25/07/11	Int.		
CPR	lac-11.10	LARSEN Louis	25/07/11	25/07/11	Int.		
CPR	unp-11.05	UNITALIENNE Phil	25/07/11	25/07/11	Int.		
CPR	rar-11.10	RAFFUT Raoul	25/07/11	25/07/11	Int.		



D.U.E.

Envoi de la D.U.E.

D.U.E. EDI (création d'un fichier à déposer sur le site de l'Urssaf)

Lecture du fichier d'envoi ou de retour

Edition papier

Accusé de réception par télécopie

Signature A PARIS Le 20/07/11

Effectif de la société

Etablissement employeur Soc Croisières Prod

Effectif (à la veille de l'embauche) (calculé)

Calcul de l'effectif au 20/07/11

Effectif de l'établissement extérieur à ce fichier

Contrats sélectionnés 4

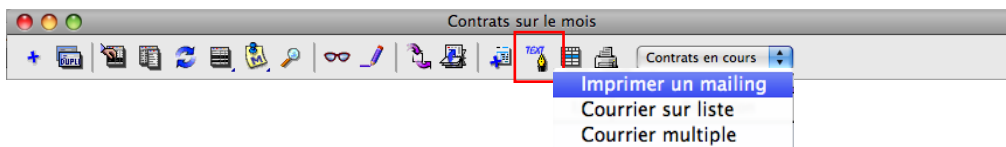
Annuler OK

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

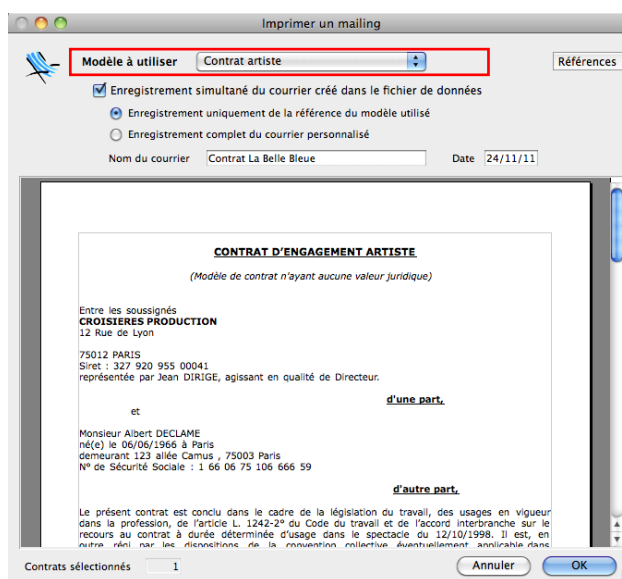
4 L'édition du contrat de travail

A partir de la version 5 de sPAIEctacle, le traitement de texte est totalement intégré à l'application. Au-delà de la simplification quant à la manipulation de ce module, c'est également une nouvelle fonctionnalité qui est offerte. Le module de traitement de texte permet de créer et de stocker tous les courriers émis (contrats de travail, accord de déduction forfaitaire, demande de RIB, lettre de licenciement...) et d'en gérer le traitement (édition faite, réponse en attente/reçue, etc...).

Pour éditer les contrats de travail à faire signer au salarié, cliquer sur l'icône  à partir de la liste des contrats.



Le contrat de travail est prêt à être imprimé selon le modèle type que vous aurez choisi dans la liste de tous les modèles créés.



L'option d'enregistrement simultané à l'impression permettra de stocker le courrier dans la liste des courriers.

A noter : Il est possible de paramétrer dans le modèle de contrat papier des champs propres à chaque type de contrat (motif d'embauche, rôle du comédien, lieu de la prestation...) grâce à la zone de champs personnalisables utilisables au premier onglet de la fiche contrat.

Salarier: DECLAME Albert Code contrat: dea

Contrat: Nouveau selon dernier contrat Ar... Intermittent Du: 20/07/11 Me 09:30 au 20/07/11 Me

Cat. salariale: Cas Général Mutuelle (aucune)

Profession: Artiste dramatique ADra Artiste Abat. 25 %

Analytique: Rouge 100 912RGE Cas Général N° d'objet: 11 ZZ 123456 78 R100

Qté	Code/Macro	Rubrique de paie	Base	Montant
+	5CI	Cachets isolés	250,00	1 250,00

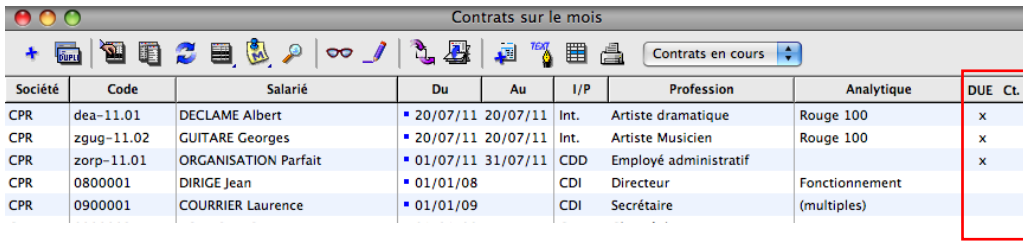
Données perso. (highlighted with a red box):

Champ	Valeur
Lieu	Bordeaux
Rôle	Cassandra
Lieu	

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

5 Le suivi des tâches administratives

La liste des contrats permet de visualiser l'état d'avancement des éditions : DUE et contrat de travail.

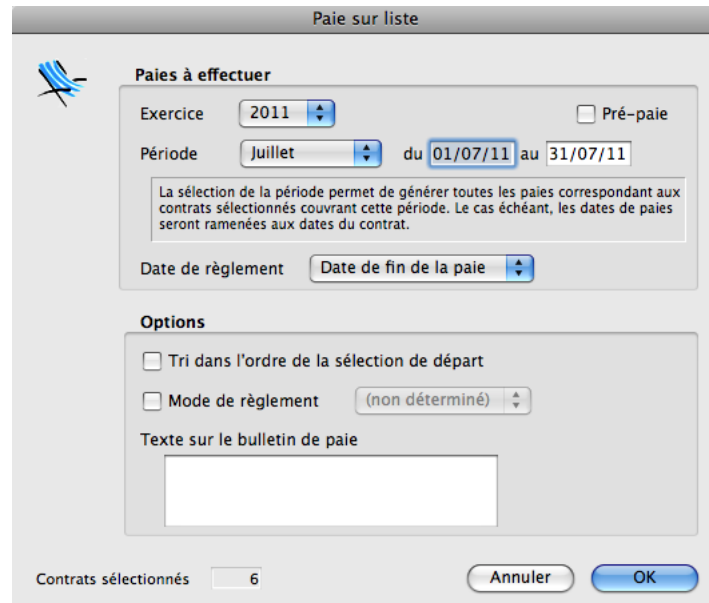


Société	Code	Salarié	Du	Au	I/P	Profession	Analytique	DUE Ct.
CPR	dea-11.01	DECLAME Albert	20/07/11	20/07/11	Int.	Artiste dramatique	Rouge 100	x
CPR	zgug-11.02	GUITARE Georges	20/07/11	20/07/11	Int.	Artiste Musicien	Rouge 100	x
CPR	zorp-11.01	ORGANISATION Parfait	01/07/11	31/07/11	CDD	Employé administratif		x
CPR	0800001	DIRIGE Jean	01/01/08		CDI	Directeur	Fonctionnement	
CPR	0900001	COURRIER Laurence	01/01/09		CDI	Secrétaire	(multiples)	

6 La paie

sPAIEctacle version 5 permet de générer automatiquement les paies à partir de la liste des contrats et ce, de manière «intelligente».

La fonctionnalité de **Paie sur liste - Automatique** permet de définir une période de paie : sPAIEctacle génère alors toutes les paies correspondant aux contrats sélectionnés couvrant cette période en reprenant de manière individuelle toutes les informations propres à chaque contrat. Le cas échéant, les dates de paies sont ramenées aux dates du contrat. La fonctionnalité de **Paie sur liste – Automatique** devient donc totalement opérationnelle en version 5 pour les contrats intermittents.



Paie sur liste

Paies à effectuer

Exercice : 2011 Pré-paie

Période : Juillet du 01/07/11 au 31/07/11

La sélection de la période permet de générer toutes les paies correspondant aux contrats sélectionnés couvrant cette période. Le cas échéant, les dates de paies seront ramenées aux dates du contrat.

Date de règlement : Date de fin de la paie

Options

Tri dans l'ordre de la sélection de départ

Mode de règlement : (non déterminé)

Texte sur le bulletin de paie

Contrats sélectionnés : 6


Exemple : Sélection de contrats CDI depuis le 1/05/1998 Paie générée pour la période de juillet 2011
Int du 21/07/11 au 22/07/11 01/07/11 au 31/07/11
21/07/11 au 22/07/11

Cette gestion «intelligente» est bien entendu étendue à la *Paie sur liste - manuel*.

Autre automatisation : la notion de «contrat terminé». A la génération de la dernière paie du contrat, sPAIEctacle «coche» automatiquement que le contrat est terminé.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

7 L'édition des attestations de fin de contrat

Comme auparavant vous pouvez éditer à partir de la liste des paies par un simple clic sur l'icône  les attestations de fin de contrat à remettre à votre salarié : AEM, certificats Congés Spectacles, attestations Assedic permanent.

La version 5 de sPAIEctacle permet de stocker l'ensemble des informations concernant la fin de contrat (motif, préavis effectué, transaction...) dans l'onglet « Suivi contrat » de la fiche contrat.

Fin de contrat

Motif de rupture
Licenciem...
pour motif économique

Date de notification licenciement ou démission
25/11/10
Date engagement procédure licenciement
15/12/10

Type de préavis
Effectué
du 15/12/10 au 15/02/11
 Transaction en cours

Dernier jour travaillé payé

(si différent de la fin de contrat ou, le cas échéant, de la veille du début du préavis)
N° attestation

8 La saisie rapide et en quantité de contrats

Pour les utilisateurs avertis qui souhaitent optimiser la saisie de contrats et des paies pour gagner en rapidité ou saisir des contrats en masse, sPAIEctacle 5 met à disposition divers modes de saisie :

8.1 La saisie de contrats en tableau

Elle permet une saisie rapide et simplifiée de contrats sous forme de tableau avec possibilité de recopie entre les différentes lignes.

Saisie de contrats en tableau

	Salarié	Contrat du	Au	Profession	Analytique	N° objet
+	DECLAME Albert	20/07/11 Me 09:30	20/07/11 Me	Int... Artiste dramatique	Rouge 100	R100
*	GUITARE Georges	20/07/11 Me 09:30	20/07/11 Me	Int... Artiste Musicien	Rouge 100	R100
+	ORGANISATION Parfait	01/07/11 Ve 09:30	31/07/11 Di	CDD Employé administr...		

Salarié dea

Contrat Du au

Profession ADra Artiste Abat. Cat. salariale

Analytique 912RGE Cas Général N° d'objet R100

	Qté	Code/Macro	Rubrique de paie	Base	Montant
+		1CI	Cachets isolés	250,00	250,00

8.2 La duplication de contrats

Elle permet de dupliquer un contrat pour en créer un nouveau et de l'affecter au même salarié ou bien à un autre salarié. Tous les éléments souhaités sont alors modifiables.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

8.3 La saisie de contrats multiples (à partir des salariés)

Elle permet de saisir une seule fois un nouveau contrat et de l'appliquer ensuite à un nombre illimité de salariés.

8.4 La paie multiple (à partir des contrats)

Elle permet de saisir en une seule fois une paie et de l'appliquer ensuite à un nombre illimité de contrats déjà existants.

The screenshot shows a dialog box titled "Paie multiple" with a GHS logo. It contains the following elements:

- Mode de règlement appliqué à toutes les paies:** Two radio buttons. The first is "Chèque" (selected). The second is "Mode de règlement du salarié ou à défaut : Chèque".
- Text box:** "Une paie identique à celle saisie va être ajoutée à chaque contrat sélectionné. Seules les informations catégorie salariale, profession, et numéro d'objet (si affecté) seront reprises de chaque contrat."
- Contrats sélectionnés:** A text input field containing the number "3".
- Buttons:** "Annuler" and "OK".

8.5 La paie multiple (à partir des salariés)

Elle permet de saisir une seule fois une paie et de l'appliquer ensuite à un nombre illimité de salariés. sPAIEctacle créera alors automatiquement les contrats correspondants.

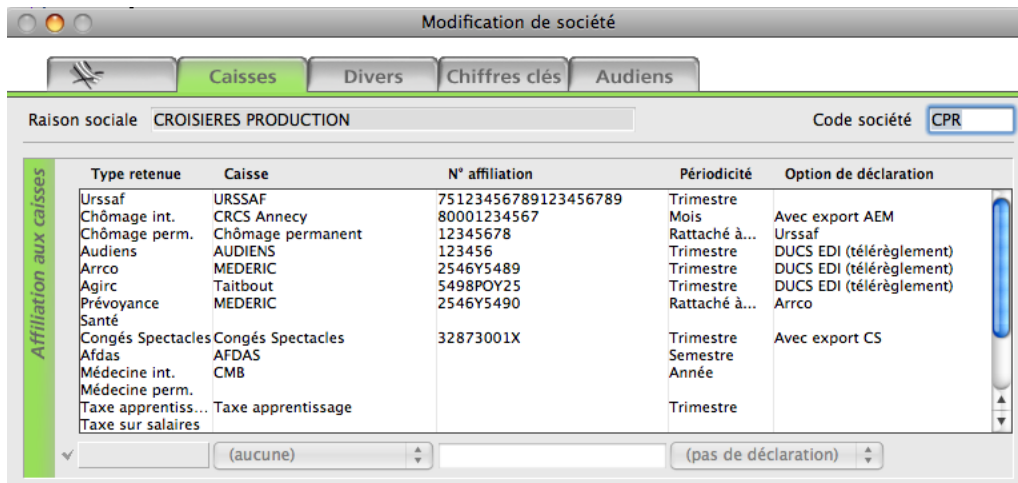
The screenshot shows a dialog box titled "Paie multiple" with a GHS logo. It contains the following elements:

- Profession appliquée à toutes les paies:** Two radio buttons. The first is "Secrétaire" (selected). The second is "Profession du dernier contrat ou à défaut : Secrétaire".
- Catégorie salariale appliquée à toutes les paies:** Two radio buttons. The first is "Cas Général" (selected). The second is "Catégorie salariale du dernier contrat ou à défaut : Cas Général".
- Mode de règlement appliqué à toutes les paies:** Two radio buttons. The first is "Virement" (selected). The second is "Mode de règlement du salarié ou à défaut : Virement".
- Salariés sélectionnés:** A text input field containing the number "4".
- Buttons:** "Annuler" and "OK".

9 Les déclarations de cotisations

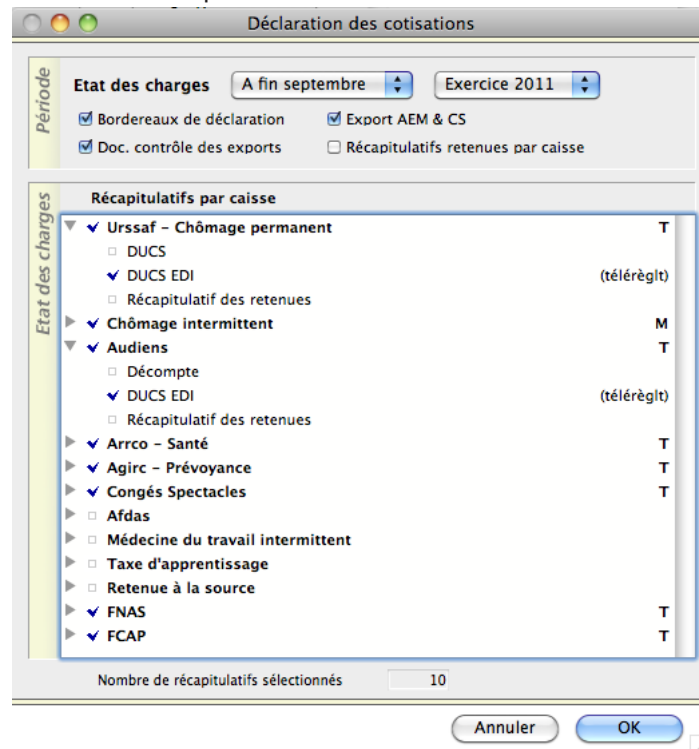
sPAIEctacle 5 réorganise l'ensemble des bordereaux de cotisations et états de paie à disposition et permet l'automatisation des tâches récurrentes d'édition ou d'export des différentes déclarations de cotisations sociales.

L'onglet Caisses de la fiche Société a été revu et permet de paramétrer les diverses périodicités applicables à chacune de ces déclarations. Chaque type de caisse a alors des options de déclarations propres : DUCS EDI, avec ou sans règlement, regroupé sur un seul et même décompte...



Type retenue	Caisse	N° affiliation	Périodicité	Option de déclaration
Urssaf	URSSAF	75123456789123456789	Trimestre	
Chômage int.	CRCs Anney	80001234567	Mois	Avec export AEM
Chômage perm.	Chômage permanent	12345678	Rattaché à...	Urssaf
Audiens	AUDIENS	123456	Trimestre	DUCS EDI (télérglement)
Arrco	MEDERIC	2546Y5489	Trimestre	DUCS EDI (télérglement)
Agirc	Taitbout	5498POY25	Trimestre	DUCS EDI (télérglement)
Prévoyance	MEDERIC	2546Y5490	Rattaché à...	Arrco
Santé				
Congés Spectacles	Congés Spectacles	32873001X	Trimestre	Avec export CS
Afdas	AFDAS		Semestre	
Médecine int.	CMB		Année	
Médecine perm.				
Taxe apprentiss...	Taxe apprentissage		Trimestre	
Taxe sur salaires				

A chaque échéance, sPAIEctacle générera automatiquement tous les états mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels selon les périodicités définies préalablement.



Etat des charges A fin septembre Exercice 2011

Bordereaux de déclaration Export AEM & CS

Doc. contrôle des exports Récapitulatifs retenues par caisse

Récapitulatifs par caisse

- Urssaf - Chômage permanent** T
 - DUCS
 - DUCS EDI (télérglt)
 - Récapitulatif des retenues
- Chômage intermittent** M
- Audiens** T
 - Décompte
 - DUCS EDI (télérglt)
 - Récapitulatif des retenues
- Arrco - Santé** T
- Agirc - Prévoyance** T
- Congés Spectacles** T
- Afdas
- Médecine du travail intermittent
- Taxe d'apprentissage
- Retenue à la source
- FNAS** T
- FCAP** T

Nombre de récapitulatifs sélectionnés: 10

Annuler OK

A titre d'exemple :

- à fin mai, sPAIEctacle générera les états du mois de mai
- à fin juin, sPAIEctacle générera les états du mois de juin, les états du 2ème trimestre et éventuellement les états du 1er semestre.

Tous les états ont vocation à pouvoir être retournés directement aux caisses ou à servir au remplissage des bordereaux envoyés par les caisses.



Une fiche solution sur les déclarations de cotisations dans sPAIEctacle sera disponible avec la version.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

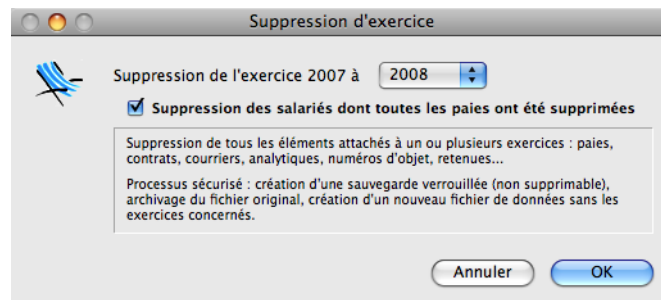
sPAIEctacle version 5 va permettre d'éditer également les tableaux régularisateurs annuels demandés par les différentes caisses : Urssaf, Afdas, Chômage intermittent, caisse de prévoyance... (menu Etats de fin d'année).

Les états de paie ont eux été reportés dans le menu Récapitulatifs des paies.

10 Suppression d'exercices

Le fichier de données est multi-exercice et pour certains utilisateurs peut contenir toutes les paies depuis 2001. sPAIEctacle version 5 intègre un module de suppression d'exercices qui permet de supprimer les exercices anciens du fichier courant et de les archiver de manière sécurisée dans un fichier stocké dans le disque dur.

Cela permettra de faire du «nettoyage» dans les fichiers, d'alléger la taille des fichiers et d'optimiser ainsi les traitements.



Une fiche solution sur la suppression d'exercice dans sPAIEctacle sera disponible avec la version.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.